

Communiqué de presse



ANVERS, 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2013 ET CONDITIONS POUR LE DIVIDENDE OPTIONNEL EN ACTIONS

1. Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 avril 2013 a approuvé les comptes annuels statutaires et consolidés d'Interinvest Offices & Warehouses clôturés au 31 décembre 2012, y compris l'affectation du résultat.

2. Distribution du dividende de l'exercice 2012 et dividende optionnel en actions

L'assemblée générale a décidé de distribuer un dividende brut de € 1,76 par action pour l'exercice 2012. Après la retenue du précompte mobilier de 25 % le dividende net s'élève donc pour l'exercice 2012 à € 1,32 par action.

Le conseil d'administration a décidé ensuite le 25 avril 2013 de présenter aux actionnaires d'Interinvest Offices & Warehouses un dividende optionnel pour l'exercice 2012. Lors d'un dividende optionnel les actionnaires ont la possibilité d'apporter leur créance, qui résulte de la distribution du bénéfice, dans le capital de la société, en échange de l'émission d'actions nouvelles, en plus de la possibilité de recevoir le dividende en espèces.

Les fonds non payés en espèces consolideront la croissance de la société, généreront des possibilités d'investissements dans de l'immobilier logistique à haut rendement et contribueront au renforcement de la structure du bilan de la sicaf immobilière.

L'actionnaire a donc le choix de recevoir le dividende en espèces ou de l'apporter contre des actions, comme suit:

- ✓ **Distribution du dividende en espèces:**
Le coupon no. 14 donne droit à un dividende brut de € 1,76 ou € 1,32 par action (après déduction du précompte mobilier de 25 %).
- ✓ **Apport du dividende en échange d'actions nouvelles d'Interinvest Offices & Warehouses:**
Il peut être souscrit à une action nouvelle par l'apport de 13 coupons no. 14 (chacun à hauteur du dividende net de € 1,32).
Le prix de la souscription par un actionnaire à une action nouvelle s'élève donc à $13 \times € 1,32 = € 17,16$. Cela revient à une décote de 5,2 % par rapport à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Interinvest Offices & Warehouses des 10 jours boursiers précédant la décision du conseil d'administration après déduction du dividende brut.
- ✓ **Une combinaison des deux options précédentes**

Modalités du dividende optionnel:

- ✓ L'action Intervest Offices & Warehouses sera cotée à l'inclusion du coupon no. 14 jusqu'au vendredi 26 avril 2013 inclus.
- ✓ A partir du lundi 29 avril 2013 l'action Intervest Offices & Warehouses sera cotée ex coupon no. 14.
- ✓ Les actionnaires sont priés de communiquer leur choix entre les deux méthodes de paiement à leur institution financière entre le vendredi 3 mai et le mardi 21 mai 2013 (16h00).
- ✓ Le Mémoire d'Information qui sera disponible à partir du 3 mai 2013 sur le site internet d'Intervest Offices & Warehouses, comprendra toutes les autres informations.
- ✓ Les actionnaires qui n'expriment aucune préférence seront payés automatiquement et exclusivement en espèces.
- ✓ Après la période de choix le résultat sera traité et communiqué ensuite le jeudi 23 mai 2013 (après clôture de la bourse).
- ✓ A partir du vendredi 24 mai 2013 la distribution effective du dividende aura lieu, en fonction du choix de l'actionnaire, sous forme de l'émission d'actions nouvelles en échange de l'apport des droits de dividendes, ou par le paiement du dividende pour 2012 en espèces, ou une combinaison des deux.
- ✓ Les actions nouvelles créées seront cotées à partir du lundi 27 mai 2013 et seront donc négociables à partir de cette date.
- ✓ Les actions nouvelles participeront aux résultats d'Intervest Offices & Warehouses à partir du 1 janvier 2013 (premier dividende payable en mai 2014).
- ✓ Pour les actionnaires bénéficiant à l'égard du précompte mobilier d'une réduction du précompte immobilier ou d'une exemption du précompte mobilier, l'apport de la créance de dividende s'élèvera à € 1,32 par action, et le solde résultant de la réduction ou de l'exemption du précompte mobilier sera payé en espèces à partir du vendredi 24 mai 2013. Les actionnaires se trouvant dans une telle situation doivent fournir l'attestation usuelle, via leur institution financière, au service financier de la Banque ING.

Information relative aux droits liés à la détention d'actions:

Date de détachement du coupon (Ex dividend date) ¹	Lundi 29 avril 2013
Date d'arrêt (Record date) ²	Jeudi 2 mai 2013
Période pour le choix entre le paiement en espèces ou en actions ordinaires nouvelles	Vendredi 3 mai 2013 au mardi 21 mai 2013 inclus (16.00 heures)
Date de paiement en espèces et/ou de la livraison des titres	A partir du vendredi 24 mai 2013
Service financier	Banque ING (agent payeur principal) ou une autre institution financière au choix
Coupons	Coupon no. 14

¹ Date à partir de laquelle la négociation en Bourse s'effectue sans droit au versement de dividendes à venir.

² Date à laquelle les positions sont arrêtées afin d'identifier les actionnaires ayant droit au dividende.

3. Nomination et réélection d'administrateurs indépendants

L'assemblée générale ordinaire a nommé, avec effet immédiat, EMSO sprl, représentée de façon permanente par Chris Peeters, en tant qu' administrateur indépendant de la société au sens de l'article 526ter du Codes des Sociétés. Les mandats des administrateurs indépendants actuels Nick van Ommen et Paul Christiaens sont renouvelés.

Ces mandats ont un terme de 3 ans et prennent fin immédiatement après l'assemblée générale qui se tiendra en 2016 et au cours de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2015.

La rémunération annuelle du mandat de Nick van Ommen et d'EMSO sprl s'élève à € 14.000 et celle de Paul Christiaens à € 15.000 en tant que président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la société est à partir de ce jour composé comme suit:

- ✓ Paul Christiaens, administrateur indépendant, président
- ✓ Nick van Ommen, administrateur indépendant
- ✓ EMSO sprl, représentée de façon permanente par Chris Peeters, administrateur indépendant
- ✓ Johan Buijs
- ✓ Daniel van Dongen
- ✓ Thomas Dijksman

4. Autres résolution de l'assemblée générale

En plus, l'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes:

- ✓ Réélection de Deloitte Réviseurs d'Entreprises en tant que commissaire de la société pour une période de 3 ans
- ✓ Renouvellement de l'autorisation au conseil d'administration pour l'obtention d'actions propres
- ✓ Renouvellement de l'autorisation au conseil d'administration pour l'augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé
- ✓ Approbation des clauses de changement de contrôle pour toute convention de crédit conclue par la société
- ✓ Adaptations des statuts pour les conformer aux récentes modifications de lois.

Note à la rédaction: pour plus d'informations veuillez contacter:

INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES SA , sicaef immobilière publique de droit Belge, Jean-Paul Sols - CEO
ou Inge Tas - CFO, T + 32 3 287 67 87, www.intervestoffices.be